Envoyé en préfecture le 22/12/2017

Reçu en préfecture le 22/12/2017

Affiché le 2 2 DEC. 2017

ID: 056-215601626-20171220-D820171206A-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du mercredi 20 décembre 2017

AUTORISATION SPECIALE DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Armelle GEGOUSSE, Katherine GIANNI, Isabelle LE RIBLAIR, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Dominique SAURAY, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Daniei LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Thierry LE FLOCH.

Absents - point 1 à 16 b compris :

Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

David DREGOIRE à Patricia QUERO RUEN, Jean-Luc MADEC à Serge LECUYER, Martine LIEDOT (du début de la séance au point 15 compris), Anne-Valérie RODRIGUES à Hélène BOLEIS, Christelle CAINJO à Isabelle LE RIBLAIR, Pierre-Yves CAINJO à Ronan LOAS, Katherine GIANNI à Teaki DUPONT (à compter du point 16), Dominique DAUGES à Loïc TONNERRE, Nolwenn DELALEE à Yolande ALLANIC, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC.

Secrétaire de séance : Hélène BOLFIS

Présents:

- ouverture de la séance

: 24 : 20

- point 01 à 16b

Absents excusés ayant donné des pouvoirs :

- pour la séance

: 09

- début séance à 15 compris

: 01

- point 16a et 16 b compris

: 01

Absents:

- point 01 à 16 b compris

: 04

ID: 056-215601626-20171220-DB20171206A-DE

DIRECTION DES RESSOURCES

n°06a

AUTORISATION SPECIALE DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur: Antoine GOYER

Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que:

« Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme ».

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Chap/art	Libellé	8P 2017	Autorisations spéciales 2018
20	Immobilisations incorporelles	107.000.00	
2031	Frais d'études	198 000,00	49 500,00
2051		95 000,00	23 750,00
2031	Concessions et droits	103 000,00	25 750,00
21	Immobilisations incorporelles	610 900,00	152 725,00
2161	Œuvres et objets d'arts	13 000,00	3 250,00
2182	Matériel de transport	165 000,00	41 250,00
2183	Matériel de bureau et	66 000,00	16 500,00
2184	Mobilier	3 000,00	750,00
2188	Autres immobilisations	363 900,00	90 975,00
23	Immobilisations en cours	475540000	
2312	Terrains	4 756 100,00	1 189 025,00
2313		419 500,00	104 875,00
	Constructions	2 264 600,00	566 150,00
2315	Voirie	2 072 000,00	518 000,00
TOTAL		5 565 000,00	1 391 250,00

Envoyé en préfecture le 22/12/2017

Reçu en préfecture le 22/12/2017 2 DEC. 2017

ID: 056-215601626-20171220-DB20171206A-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Finances, ressources humaines» du lundi 11 décembre 2017 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ۶ AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-après, avant le vote du budget primitif 2018 du budget principal pour un montant global de 1 391 250 €
- VOTE les chapitres (ou opérations) concernées

Délibération adoptée à la MAJORITE - 7 CONTRE (Jean-Guillaume GOURLAIN - Noiwenn DELALEE -Yolande ALLANIC - Loïc TONNERRE - Michel ROUALO - Dominique SAURAY - Dominique DAUGES)

> Le registre dûment signé. PL Bour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS

Maine